

Département : **NORD**  
 Arrondissement : **LILLE**  
 Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 OCTOBRE 2022**

**NOMBRE :**

De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**FIN DE LA CONVENTION  
 D'ADHESION DE LA COMMUNE A  
 L'AGENCE D'INGENIERIE  
 DEPARTEMENTALE « iNORD »**

**DELIBERATION :**

*Publiée le 18 octobre 2022*

*Rendue exécutoire le 18 octobre  
 2022*

*Adressée au contrôle de Légalité  
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 18  
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu  
 de cette délibération a été affiché à  
 la porte de la Mairie ;

Le : 18 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil  
 avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;

Le Maire  
 D'ERQUINGHEM-LYS  
 Monsieur Thomas DUGRAIN  
 Conseiller Municipal

Secrétaire de séance



*L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après  
 convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin  
 de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ  
 Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit,  
 PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY  
 Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-  
 Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX  
 Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN  
 Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,*

**Etaient excusés avec (ou sans) procuration :**

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,  
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,  
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à  
 l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 3 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé  
 d'adhérer à l'agence d'ingénierie départementale « iNord ».

Cette agence a été créée par le Département du Nord, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en  
 vue d'apporter une expertise, un diagnostic technique aux communes.

Le coût d'adhésion à l'agence « iNord » est annuel.

Selon la convention, la participation est fixée à 21 centimes d'euros par  
 habitant.

Le partenariat avec « iNord » portait sur un concours technique et  
 d'ingénierie, de divers projets communaux autour de la réalisation de  
 nouvelles infrastructures sportives, d'un futur EHPAD.

Les projets ont été réalisés depuis lors ou sont en cours d'évolution.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir  
 délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre fin à l'adhésion de  
 la commune à l'agence départementale « iNord ».

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

